



COURS FACULTATIFS | EXAMEN OBLIGATOIRE

Musique militaire

Pour entrer dans la musique militaire, il faut jouer d'un instrument depuis plusieurs années et réussir l'examen technique de musique militaire.

Instruments et cours

Alto, baryton, basse, euphonium, basson, flûte, bugle, clarinette, cornet, percussions, tambour de marche, caisse claire, claviers, hautbois, timbales, saxophone, batterie, trombone, trompette, cor, instruments spéciaux selon accord

Participation

Les jeunes Suisses dès 16 ans et jusqu'à l'âge du recrutement se préparent de façon ciblée à l'examen technique (connaissances de base, théorie musicale, lecture de partition, exécution d'une pièce libre) et reçoivent des informations générales sur la musique militaire.

Durée des cours

Variable, de trois heures à deux jours

Inscription aux cours

Instruments à vent : sociétés de musique cantonales
Percussions : Association suisse des musiques de jeunes (ASMJ)
Tambours : fédérations de l'Association suisse des tambours et fifres (ASTF)

Examen technique

1/2 journée, dès 18 ans révolus et après avoir accompli la journée d'information. La confirmation d'admission n'est valable que douze mois et l'examen ne peut être passé qu'une seule fois.

Inscription à l'examen technique

Centre de compétence de la musique militaire

Informations

Centre de compétence de la musique militaire
Aide à l'instruction
Casernes
3000 Berne 22
Tél. 058 464 78 21
www.militaermusik.ch
info@militaermusik.ch